

ENSEMBLE POUR SAUVER NOS ENTREPRISES !

Fonds de relance pour les entreprises locales



La crise du COVID-19 impacte de manière considérable le tissu économique de notre territoire. Face à l'urgence, des dispositifs ont été créés à l'échelle nationale et régionale pour soutenir les chefs d'entreprise en difficulté.

Consciente de la situation et des enjeux de la relance, la **Communauté de Communes de la Vallée dorée se mobilise afin de proposer localement un accompagnement aux chefs d'entreprise des Très Petites Entreprises (TPE) de ses 10 communes (Bailleval, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Liencourt, Mogneville, Monchy-Saint-Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne).**

Il se déclinera sous la forme d'une subvention de secours.

Vous êtes chef d'entreprise installé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée dorée et vous êtes impactés par la crise du COVID-19 ?

Les TPE doivent répondre à plusieurs critères afin de pouvoir bénéficier des aides directes de la collectivité.

- Le siège social de l'entreprise doit être sur le territoire de l'intercommunalité
- L'établissement aidé doit se trouver sur le territoire de l'intercommunalité
- L'entreprise pour laquelle l'aide est demandée doit être l'activité principale et/ou la principale source de revenu du dirigeant.
- Ne pas disposer d'une trésorerie nette négative avant mars 2020 pour les entreprises de plus de 3 ans.
- Ne pas se trouver en procédure collective et être à jour de ses obligations sociales et fiscales avant la crise sanitaire.
- Ne pas avoir bénéficié du fonds de solidarité volet 2 (sur les loyers ou autres charges fixes).
- Être une entreprise de moins de 10 salariés.
- Avoir son activité dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales. Pour le secteur du commerce, avoir été concerné par les fermetures administratives.
Sont exclues les activités immobilières ou d'intermédiations financières.
- Avoir subi une baisse d'activité de plus de 50 % par rapport aux mois précédents ou à la moyenne des mois précédents si démarrage d'activité à partir d'avril 2019
- Le cumul des aides (Eventuel fonds solidarité volet 1 + le présent fonds de secours) ne peut être supérieur à la baisse du chiffre d'affaires.

Modalité de financement : subvention à l'entreprise

Bénéficiaires : TPE impactées par la crise COVID19

Montant de l'aide : 1 500 € ou 1 000 € (en complément de l'indemnité forfaitaire de l'État selon conditions évoquées ci-dessus)

Modalités de remboursement : pas de remboursement

La plateforme Initiatives Oise et ses experts viendront en appui de la Communauté de communes du Liencourtois – la Vallée dorée pour analyser les demandes et déployer ce fonds.

Pour compléter le formulaire d'aide :

<https://www.fonds-relance-economique.fr/>

Un seul contact : Initiative Oise Sud

03 44 24 05 63

